



Affaire suivie par
Franck MIKULA
Secrétaire National
Secteur Emploi Formation
☎ + 33 (0) 6 69 79 22 84
franck.mikula@cfecgc.fr

Monsieur Jean-Denis Combrexelle

Assistante :
Danièle LOGHRIEB
☎ + 33 (0) 1 55 30 69 29

Paris, le 25 juin 2015

Réf. FM-2015-06-001

Objet : contribution CFE-CGC

Monsieur le Rapporteur,

Nous vous adressons comme convenu la contribution de la CFE-CGC à la réflexion sur l'élargissement de « la place de l'accord collectif dans notre droit du travail et la construction des normes sociales ».

Si nous nous sommes attachés à répondre précisément aux différentes questions, il nous apparaît fondamental de vous préciser dans quelle conception globale du dialogue social, nous avons élaboré nos réponses.

Pour la CFE-CGC, la place de l'accord collectif dans le droit du travail repose sur un premier défi à relever, celui de modifier notre système de relations sociales.

Il doit se baser sur un modèle qui réserve le bénéfice de la négociation collective aux adhérents des organisations syndicales, peu importe le signataire. C'est la seule manière d'intéresser l'ensemble des salariés au fait syndical et par ricochet à la vie de la cité au sens noble du terme.

Pour la CFE-CGC, il est important d'éviter « des comportements de passagers clandestins », principaux responsables de la faiblesse de l'action collective. Ainsi sommes nous souvent confrontés à la question : « A quoi bon m'engager puisque je bénéficie de ce que négocie les organisations syndicales ? »

C'est pourquoi nous avons pensé un système laissant une place bien plus large à l'adhésion syndicale.

C'est un véritable projet collectif qui nous permettra de répondre aux enjeux économiques et aux problèmes de compétitivité des entreprises.

En mettant en place une véritable codécision à la française, l'action collective se fera sur la base de décisions concertées. Elle s'appuiera sur des salariés adhérents permettant d'asseoir une légitimité forte donnant la possibilité de prendre toutes les décisions, y compris celles qui peuvent être difficiles.



Maison de la CFE-CGC – 59 rue du Rocher – 75008 Paris

☎ +33 (0)1 55 30 12 12 – ☎ +33 (0)1 55 30 13 13

www.cfecgc.org





Il est temps de construire un système dans lequel le projet s'élabore en commun et où chacun peut être en mesure d'évaluer les bénéfices qu'il en retire autant que ce qu'il apporte.

Une telle réforme prend tout son sens au niveau de l'entreprise. Elle permettra aux organisations syndicales de mener une action conforme à la volonté de leur mandant, cela place aussi le salarié au cœur du projet de l'entreprise.

Cette modification profonde permettra à l'entreprise de devenir plus compétitive.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes battus, dans le cadre du projet de loi de « modernisation du dialogue social » pour défendre, à défaut de mise en place d'une codécision à la française, l'évolution de la gouvernance des entreprises.

En effet, si nous voulons un dialogue social plus efficace, il faut que les salariés soient associés à la prise de décision de l'entreprise, à la définition de la stratégie.

La CFE-CGC demande la mise en place d'administrateurs salariés avec des voix délibératives dans les conseils d'administration d'entreprises de plus de 1000 salariés. Pour nous, le conseil d'administration doit être composé de 1/3 d'administrateurs salariés avec des administrateurs pour le collège-cadre.

Il me semblait important de vous contextualiser l'ensemble de notre propos.

En vous remerciant par avance de toute l'attention que vous accorderez à notre contribution qui fait de la branche, comme vous pourrez le lire : — le niveau le plus pertinent de négociation — le niveau ou les acteurs du dialogue social ont à la fois une réelle connexion avec le terrain et les enjeux de l'entreprise — le niveau qui permet d'adapter les règles sociales aux spécificités des secteurs d'activité tout en empêchant un dumping social.

En vous souhaitant une bonne réception de notre document, je vous prie d'accepter mes sentiments les plus cordiaux.

Carole COUVERT



Maison de la CFE-CGC – 59 rue du Rocher – 75008 Paris

+33 (0)1 55 30 12 12 – +33 (0)1 55 30 13 13

www.cfecgc.org

